



Institut international pour l'innovation, la création artistique et la recherche

NORMES DE PRESENTATION¹

1. PRESENTATION

1.1. Fichier word, **format A4**, 210 mm x 297 mm.

1.2. La **page de couverture** devra présenter dans l'ordre ci-dessous les éléments suivants :

- le nom de 3icar ;
- le prénom (en minuscules) et le nom (en majuscules) du chercheur ; pour les femmes mariées, le nom patronymique suivi éventuellement du nom marital ;
- le titre et éventuellement le sous titre ;

1.3. La couverture est suivie d'une page blanche, puis de la **page de faux titre** (il n'y figure que le titre, en police inférieure à celle utilisée en couverture). La page de faux titre est suivie d'une page qui peut être laissée blanche ou utilisée pour le « du même auteur ». Elle est suivie de la **page de titre**, reprenant les informations de la couverture.

1.4. La page de titre est suivie d'une page blanche, puis facultativement d'une dédicace, d'un avant-propos, de remerciements, ou immédiatement de l'introduction. **Le texte en lui-même doit toujours commencer sur une « belle page »**, page de droite, au numéro impair.

1.5. La **numérotation des pages** est continue. Elle commence à partir de l'avant-propos. Les premières pages de chaque chapitre ne sont pas numérotées. Les numéros sont placés en bas, à l'extérieur des pages (gauche pour les pages paires et droites pour les impaires²). En cas de difficultés techniques, placer les numéros en bas, au centre de chaque page ; l'équipe 3icar se chargera de la mise aux normes. Tous les chapitres doivent commencer sur une page impaire.

1.6. Le texte sera rédigé en **caractères de taille 12, police Times New Roman, interligne simple**. Les notes infrapaginales, seront présentées en simple interligne et en caractères de taille 9. Il faut prévoir des **marges** suffisantes afin de permettre la reprographie et une reliure. Pour un article, prévoir des marges latérales de 2,625cm. Pour les livres, il faut mettre en place un empageage comme suit : petit fond (marge latérale intérieure) = 2,1cm ; grand fond (marge latérale extérieure) = 3,15cm ; blanc de

¹ Voir Edith Weber, *La recherche musicologique : objets, méthodologie, normes de présentation*, Paris, Beauchesne, 1980.

² Dans Word, aller dans « Insertion », puis « numéro de page » et enfin dans « alignement ».

tête (marge du haut) = 2,625cm et enfin blanc de queue (en bas) = 3,675cm.

1.6. **Les titres seront rédigés en Times New Roman.** Les titres de chapitres seront en capitales, gras, 12 ; les titres de niveau 2 seront en minuscules, gras, 12 ; les titres de niveau 3 (juste avant le texte) seront en minuscules, minces, italique, 12. Veiller à ne pas isoler les titres en bas de page.

1.7. Pour la présentation des **tables et index**, ainsi que des pages clôturant le document, voir la partie 2.4, « la fin du texte ».

1.8. L'auteur doit fournir à 3icar, en plus de son article des **résumés** en français et en anglais, ainsi qu'une **liste de mots clefs**.

2. CONVENTIONS

2.1. Références

Un travail universitaire indique scrupuleusement ses références. Toutes les citations seront données entre guillemets et accompagnées de notes, infrapaginales pour un article et de fin de volume pour un livre.

2.1.1. La **référence infrapaginale d'un livre** est nécessairement composée des éléments d'information suivants : auteur, titre, adresse bibliographique (lieu et éditeur, ou s.l., sans lieu), date de la première édition - s'il s'agit d'un simple tirage - et/ou de l'édition consultée (ou bien s.d., sans date), page(s) de référence. Elle se présente sous cette forme : Françoise Escal, *Aléas de l'œuvre musicale*, Paris, Hermann, coll. « Savoir : Cultures », 1996, p. 172.

2.1.2. La **référence infrapaginale d'un article** suivra le même schéma. Cependant le titre de l'article sera lacé entre guillemets et suivi du titre de la revue ou du volume, mise en italique, puis du tome, de l'année, du numéro, et de(s) page(s) de référence. Soit : Paul Zumthor, « Les marques du chant. Le point de vue du philologue », *Revue de Musicologie*, LXXIII, 1987, n° 1, p. 15.

2.1.3. La **référence abrégée** est admise lorsque l'adresse bibliographique est aisément consultable dans les pages précédentes ou dans la bibliographie. Les termes *Id.* (*Idem*, le même) ou *Ibid.* (*Ibidem*, au même endroit) désignent respectivement l'auteur ou l'ouvrage précédemment cités. *Op. cit.* (*Opere citato*) renvoie à un titre déjà mentionné dans une note infrapaginale, de préférence sur la même page.

2.1.4. Les **références phonographiques** suivent les mêmes normes. Elles doivent mettre en évidence, outre l'identité de l'auteur et le titre de l'œuvre, le nom des interprètes (et leur qualité), la nature du support (microsillon, disque compact, bande, cassette, vidéo-cassette, cédérom...), le nom de la maison d'édition, la référence et, si possible, les dates d'enregistrement et d'édition (ou de réédition). Ex. : Maurice Ravel, *Histoires naturelles* (textes de Jules Renard), B. Kruysen (baryton), N. Lee (piano), CD - Auvidis V 4700 (enr. 1972, rééd. 1993).

2.1.5. Les **illustrations** (exemples musicaux, photos, schémas...) doivent être dûment numérotées et légendées sous le document, selon les mêmes principes (auteur, titre, source...); ces éléments seront repris dans la table des illustrations. Si le travail est accompagné d'une cassette, d'un disque compact ou d'un cédérom, celui-ci fera l'objet d'une table des exemples sonores ou multimédias. Lorsque les exemples musicaux sont nombreux, il est conseillé de les réunir dans un fascicule ou un volume séparé.

2.2. Citations

2.2.1. **Si les citations sont longues** (plus de trois lignes), il convient d'en former un paragraphe, en retrait du texte et en simple interligne, en caractères 11, lacé de guillemets français. Les passages éventuellement retranchés à la citation doivent être indiqués par des points de suspension entre crochets : [...].

2.2.2. Les citations en **langue étrangère** seront traduites et intégrées au texte, selon les mêmes principes. Le texte original, en italique, sera porté en note. Tout mot ou expression en langue étrangère, dans le texte ou en note, sera présenté en italique, comme les titres et les noms des notes.

2.3. Sources, bibliographie, phonographie, iconographie

2.3.1. Tout ouvrage de recherche doit comporter une liste des **sources** (classées selon la nature des supports - écrites, orales, musicales, iconographique... - ou selon les lieux de conservation) et une **bibliographie**. Cette dernière peut être divisée en sections, allant du général au particulier; à l'intérieur de celles-ci, la présentation s'effectue selon l'ordre alphabétique des auteurs et conformément aux règles définies à propos des références infrapaginales : auteur, titre, adresse bibliographique, nombre total de pages (voir *supra*, 2.1.1 ou 2.1.2). Si un ouvrage ou un article est dû à plusieurs auteurs, ceux-ci figurent dans l'ordre de l'édition; s'il est anonyme, il est rangé au premier mot du titre, sauf si celui-ci est un article défini (Ex. *Art (L') qu'on assassine* [...], Paris, Le Sycomore, 1980, 204 p.). La bibliographie doit être commentée, afin de souligner l'intérêt de l'ouvrage ou de l'article par rapport au travail. Tous les modes d'information contemporains (dont les sites Internet) peuvent naturellement trouver leur place dans cet ensemble. Les **références des documents consultés sur l'Internet** suivent les conventions des ouvrages : auteur, titre, adresse bibliographique, page(s); l'adresse URL (*Uniform resource locator*) complète se termine par le nom du fichier (ex. chap.1.html ou partition.jpg); prendre soin d'indiquer en début d'adresse URL le type de protocole (http, ftp, gopher...).

2.3.2. Si la nature de la recherche l'exige, l'ouvrage peut inclure une **phonographie**; celle-ci suivra les mêmes règles de présentation (voir ci-dessus, 2.1.4.).

2.3.3. Les travaux portant sur un sujet d'**iconographie** musicale suivront des normes de présentation semblables à celles de la bibliographie. Ex. Fantin-Latour, Henri, *Autour du piano*, 1885, huile sur toile, 160 x 222 cm, Paris, musée d'Orsay.

2.4. La fin du texte : notes, annexes, bibliographie, index et tables.

2.4.1 Les **notes de fin de volume** suivent immédiatement le texte ; elle doivent être lisibles mais en caractères plus petits que le texte courant (9 ou 10).

2.4.2. **Les annexes se placent entre les notes et la bibliographie.** Elles regroupent tous les documents accessoires ou trop longs pour figurer dans le texte (chronologies, fiches analytiques, listes, catalogue, glossaire...). Elles doivent être numérotées et paginées ; elles figurent dans la table des matières.

2.4.3. **La bibliographie** respecte les normes en vigueur dans le milieu universitaire, voir le 2.3.1.

2.4.4. **Les index** se placent entre la bibliographie et les tables terminales. Dans tous les cas, il doit comporter une **liste des noms de personnes cités** (y compris ceux de a bibliographie) : c'est l'*index nominum*. Selon la nature du sujet, l'index des noms est suivi d'un **index des matières traitées** (*index rerum*), voire d'un index des œuvres ou d'un index géographique (pays, régions, villes...). En cas de besoin, on peut placer entre les index et la table des matières une **table des abréviations** utilisées.

2.4.5. **La table des matières clôt le volume.** Elle doit être très lisible et reprendre la charte graphique du texte : même police et même présentation des titres.

2.6. Quelques conseils relatifs à la ponctuation

Le point virgule, les deux points, la point d'interrogation et d'exclamation doivent être insérés entre deux espaces : *un espace avant ; un espace après.*

Le point et la virgule n'ont pas d'espace avant mais un espace après : *avec la virgule ou le point, un espace après.*

3. CHOIX D'OUVRAGES METHODOLOGIQUES

Chailey Jacques (dir.) *Précis de musicologie*, Paris, PUF, 2/1984, 496 p.

Cousin Nathalie, *Recherche et documentation musicologique. Bibliothèques et archives*, Paris, Université de Paris-Sorbonne, Coll. « Observatoire Musical Français », série « Bibliographie et Catalogues », n°1, 2/1997, 100 p.

Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale, Paris, Imprimerie nationale, 3/1990, 196 p.

Nyeki-Körösy Maria, *Les documents sonores. Précis et discothéconomie*, München-Paris, K. Saur, 1987, 380 p.

Wallon Simone, *La documentation musicologique*, Paris, Beauchesne, coll. « Guides musicologiques », 1984, 142 p.

Weber Edith, *La recherche musicologique. Objet, méthodes, normes de présentation*, Paris, Beauchesne, Coll. « Guides musicologiques », 1980, 172 p.